

---

# Guide de lecture en agriculture biologique

Le nouveau Guide de lecture de la réglementation biologique, applicable au 1er janvier 2022, est en ligne.

Le 1er janvier 2022, entrera en application le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Il abroge ainsi les dispositions du règlement (CE) n°834/2007 et de ses règlements d'application, qui restent en vigueur jusqu'au 31 décembre.

Afin de permettre aux opérateurs de la production biologique de bien comprendre la portée de cette réglementation, les services de l'INAO ont préparé une mise à jour du « Guide de lecture » qui prend en compte les nouveautés introduites par la nouvelle réglementation (le règlement (UE) 2018/848 et ses nombreux actes secondaires. Cette version actualisée a été examinée par le Comité national de l'Agriculture Biologique, réuni en séance le 30 septembre 2021, elle fera l'objet de mises à jour et de compléments réguliers, en fonction des sujets restant à expliciter.

---

Le Guide de lecture évolue aussi sur la forme, qui devient celle d'un tableur, avec un onglet permettant des éditions sur des articles et groupes d'articles particuliers. Une version PDF sera mise en ligne courant décembre.

[Consulter le nouveau guide de lecture et les notes de lecture l'accompagnant.](#)

---

**Source URL:** <https://www.inao.gouv.fr/guide-lecture-agriculture-biologique>

## List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/produire-en-agriculture-biologique>
2. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/agriculture-biologique>